



## **AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1236-1**

**AVIS PUBLIC** est donné par les présentes que :

1. Lors de sa séance du 17 septembre 2018, le conseil a adopté le règlement suivant:

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1236-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1236 ORDONNANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE PAVAGE SUR DIVERSES RUES AINSI QUE LES SERVICES PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES Y AFFÉRANT ET DÉCRÉTANT À CES FINS UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 1 173 000 \$ AFIN D'EN AUGMENTER L'EMPRUNT**

2. Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 21 septembre 2018.
3. Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.
4. Ce règlement peut être consulté au bureau du greffier, à l'hôtel de ville, 3034, chemin Sainte-Marie, à Mascouche, durant les heures de bureau et sur le site Web de la Ville au [www.ville.mascouche.qc.ca](http://www.ville.mascouche.qc.ca).

Donné à Mascouche, le 3 octobre 2018.

Le greffier,

***Original signé par***

Me Raynald Martel  
greffe@ville.mascouche.qc.ca